

Le 19 DEC. 2022

Bureau du courrier

Délibération 13/2022Comité Syndical Lozère Numérique

Le 06/12/2022 s'est tenue, à Mende dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 23/11/2022.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 27

Absent(e)s : 125

Pouvoirs : 4

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
2. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
3. Monsieur Marc TEISSIER représentant suppléant de la commune de Cans et Cévennes,
4. Monsieur Noël LAFOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
5. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
6. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
7. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
8. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
9. Madame Sophie VISSAC représentante suppléante de la commune des Laubies,
10. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
11. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
12. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune Moissac Vallée Française,
13. Monsieur Christian ALBARIC représentant suppléant de la commune de Meyrueis,
14. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune Mont Lozère et Goulet,
15. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
16. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
17. Monsieur Désiré ROPERS représentant suppléant de la commune de Saint Bazile,
18. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
19. Monsieur Philippe SASTRE représentant titulaire de la commune de Saint Hilaire de Lavit,
20. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
21. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
22. Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon en Cévennes
23. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
24. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
25. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
26. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
27. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Julian SUAOU représentant titulaire de la commune de Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
3. Monsieur Philippe LASSETTE représentant titulaire de la commune de Bel Air Val d'Ance ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points

ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires du budget 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président présente le projet de budget 2023 du Syndicat Mixte Lozère Numérique tel que décrit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		002 Résultat de fonctionnement reporté	93 324,13 €
Chapitre 011		Chapitre 74	
6064 Fournitures administratives	1 000,00 €	74741 Participation Communes 30 % (1,20 €/habitant soit 0,2€ part fixe et 1€ part variable, 63 491 habitants)	76 189,20 €
611 Prestation de service (Mission de contrôle)	133 117,53 €		
6168 Assurances	3 000,00 €		
6156 Maintenance AGEDI	1 000,00 €	7473 Participation Département 70 %	177 774,80 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €		
Chapitre 66			
66111 Intérêts Bancaires	20 000,00 €		
Chapitre 042		Chapitre 042	
6811 Dotations aux amortissements	581 143,52 €	777 Quote-part subvention investissement transférable compte de résultat	519 172,92 €
TOTAL	866 461,05 €	TOTAL	866 461,05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Chapitre 16 1641 Emprunts en euros	1 445 142,00 €	001 Solde d'exécution section d'investissement	1 882 110,71 €
Chapitre 20		Chapitre 13	
		1311 Subvention FSN	2 898 278,00 €
		1312 Subvention Région	445 142,00 €
2041513 Subventions délégataire	4 842 359,31 €	Chapitre 16	
		1641 Emprunts en euros	1 000 000,00 €
Chapitre 040		Chapitre 040	
139 Subventions transférables compte de résultat	519 172,92 €	28 Amortissements	581 143,52 €
TOTAL	6 806 674,23 €	TOTAL	6 806 674,23 €

Après la présentation des orientations budgétaires 2023,

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN



Reçu à la Prefecture de la Lozère

Le 19 DEC. 2022

Bureau du courrier